PANACHE - CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL

Article 1 – Objet et champ d'application
Les présentes Conditions Générales de Location (« CGL ») définissent les conditions dans lesquelles la société PANACHE met à disposition de ses clients professionnels du mobilier et tout autre équipement destiné à l'organisation d'événements (le « Matériel »), depuis son site www.frenchpanache.fr (le « Site).
Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGL, à l'exclusion de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat du Client, sauf accord écrit exprès de PANACHE.

Article 2 – Devis et commande
Les devis émis par PANACHE sont valables pendant une durée de trente (30) jours à compter de leur date d'émission.
La commande n'est réputée ferme et définitive qu'à réception :
- du devis signé ;
- du paiement selon les délais indiqués sur la facture ;
- et, le cas échéant, du dépôt de garantie.
Les commandes sont acceptées sous réserve de disponibilité du Matériel. Toute modification demandée après validation de la commande pourra donner lieu à une révision du prix et des délais.

Article 3 – Prix et modalités de paiement
Les prix sont exprimés en euros hors taxes.
Sauf mention contraire au devis, ils comprennent uniquement la location du Matériel pour la durée convenue.
Seront notamment facturables en supplément : la livraison ; l'installation, montage et démontage ; la reprise hors horaires habituels ; toutes les opérations de manutentions particulières. En cas d'installation, montage et démontage, le client s'engage à fournir un plan d'implantation dans les 72 heures minimum avant le début de l'événement.

Sauf accord spécifique, le paiement est exigé à la commande.
En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront intérêt au taux légal majoré de dix (10) points à compter de leur échéance, sans préjudice de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € prévue par l'article L.441-10 du Code de commerce.

Article 4 – Dépôt de garantie
PANACHE peut exiger le versement d'un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans le devis.
Ce dépôt est destiné à garantir les risques de perte, vol, détérioration ou non-paiement. Il sera restitué après retour complet du Matériel et règlement intégral des sommes dues.

Article 5 – Livraison et restitution
Le Matériel est réputé conforme et en bon état lors de sa remise au Client. Il fait l'objet d'un contrôle avant chaque location. Toute réserve relative à l'état du Matériel ou à sa quantité devra être formulée par écrit lors de la livraison ou au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures.
Le Matériel devra être restitué à la date convenue, propre, vidé de tout contenu personnel, dans son état d'origine (sous réserve de l'usure normale). Il fait l'objet d'un contrôle à chaque retour en entrepôt. Tout retard de restitution donnera lieu à facturation complémentaire, selon la tarification journalière applicable.

Article 6 – Garde et responsabilité du Client
À compter de la mise à disposition du Matériel et jusqu'à sa restitution effective, le Client en assume la garde juridique et matérielle.
Le Client s'engage notamment à utiliser le Matériel conformément à sa destination ; respecter les consignes de sécurité ; assurer la surveillance du Matériel ; prendre toute mesure utile pour prévenir les vols ou dégradations. Le Client est seul responsable de toute perte, disparition, vol ou détérioration, quelle qu'en soit la cause.

Article 7 – Détérioration, perte ou vol
Tout Matériel endommagé, perdu ou non restitué sera facturé au Client sur la base du coût de réparation ou, si la réparation est impossible ou économiquement injustifiée, de sa valeur de remplacement à neuf.
PANACHE pourra également facturer une indemnité correspondant à la perte d'exploitation résultant de l'indisponibilité du Matériel.

Article 8 – Assurance
Le Client déclare être couvert par une police d'assurance responsabilité civile professionnelle ou organisateur d'événements couvrant les dommages susceptibles d'affecter le Matériel et les tiers.
Sur demande de PANACHE, une attestation d'assurance devra être produite avant la livraison. À défaut de couverture suffisante, PANACHE pourra exiger la souscription d'une assurance complémentaire ou refuser la mise à disposition du Matériel.

Article 9 – Réserve de propriété
Le Matériel loué demeure en permanence la propriété exclusive de PANACHE. La location n'emporte aucun transfert de propriété ni aucun droit réel au bénéfice du Client.

Article 10 – Annulation
En cas d'annulation par le Client :

Date d'annulation	**Frais facturés**
Plus de 30 jours avant l'événement	25 % du montant de la commande
Entre 30 et 5 jours avant l'événement	50 % du montant de la commande
Moins de 8 jours avant l'événement	100 % du montant de la commande

Les frais engagés spécifiquement pour la commande (transport réservé, sous-location, fabrication sur mesure, personnalisation, etc.) restent intégralement dus.

Article 11 – Force majeure
Aucune Partie ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Si le cas de force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours, chaque Partie pourra résilier la commande sans indemnité.

Article 12 – Responsabilité de PANACHE
La responsabilité de PANACHE est limitée aux dommages directs prouvés résultant d'une faute imputable à PANACHE.
En tout état de cause, la responsabilité totale de PANACHE est limitée au montant hors taxes de la commande concernée.
PANACHE ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, atteinte à l'image ou tout autre préjudice immatériel.

Article 13 – Propriété intellectuelle et communication
Les créations réalisées par PANACHE (produits, catalogues, photographies, plans, visuels, concepts scénographiques…) demeurent sa propriété exclusive.
Toute reproduction ou utilisation sans autorisation préalable écrite est interdite.
Sauf opposition écrite du Client, PANACHE pourra faire référence à l'événement concerné dans ses supports commerciaux en qualité de référence.

Article 14 – Protection des données personnelles
Les données personnelles collectées sont traitées par PANACHE aux fins de gestion des commandes, de la relation commerciale et des obligations légales.
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Toute demande peut être adressée à : hello@frenchpanache.fr
Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles par PANACHE, le Client est invité à consulter la politique de confidentialité accessible sur le Site.

Article 15 – Résiliation
En cas de manquement grave du Client à ses obligations, notamment en cas de défaut de paiement, PANACHE pourra résilier la commande de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours. Les sommes déjà versées resteront acquises à PANACHE à titre d'indemnisation minimale.

Article 16 – Droit applicable et juridiction compétente
Les présentes CGL sont régies par le droit français.
Tout litige relatif à leur interprétation, exécution ou validité relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège social de PANACHE, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.